

Créateur dans le ciel que je n'ai jamais écrit cette lettre. Je l'ai déclaré à plusieurs reprises avant aujourd'hui ; et c'est une véritable honte que de s'amuser à ces balivernes aujourd'hui. S'il se trouve quelque bagatelle pour nous faire perdre notre temps, cet honorable député est homme à s'en charger. C'est scandaleux.

M. BLAIN : Il est bien évident que l'honorable député n'était pas bien loin quand cette lettre fut écrite.

M. WM. ROSS (Victoria) : J'étais à cinq milles au moins de l'endroit où la lettre fut écrite.

Quelques DEPUTES : Rétractez-vous.

M. SAM. HUGHES : Non ; il ne se rétractera pas.

M. BLAIN : Je lis un extrait du compte rendu de 1874 :

M. McDonald (Cap-Breton) déclara que lorsqu'il avait porté son accusation quelques soirs auparavant, l'honorable ministre ne l'avait pas niée ; il considérait donc que le ministre se reconnaissait coupable. Quant à la lettre, il en avait obtenu possession deux jours après l'élection. Il connaissait l'écriture du ministre de la Milice et il était convaincu que cette lettre avait été écrite par lui. Depuis, il avait montré la lettre en question à plusieurs particuliers qui avaient déclaré également qu'elle était de la main du ministre de la Milice. Il avait remis la lettre au très honorable député de Kingston et ne l'avait pas revue depuis.

M. WILLIAM ROSS (Victoria) : Je demandai dans le temps que la lettre fût produite et déposée sur le bureau de la Chambre ; et si elle avait été écrite par moi, j'en aurais fait l'aveu devant toute la Chambre. Que répondit-on ? On répondit qu'elle était entre les mains du docteur Tupper, alors à Montréal ; et ils n'osèrent pas la produire, député n'a-t-il pas nié alors l'avoir écrite ?

M. SPROULE : Pourquoi l'honorable député n'a-t-il pas nié alors avoir écrit.

Quelques honorables DEPUTES : Rétractez-vous.

M. INGRAM : L'honorable député (M. Ross) n'a pas nié dans le temps avoir écrit la lettre, et il n'a jamais poursuivi personne pour l'avoir accusé de l'avoir écrite.

M. WILLIAM ROSS (Victoria) : Je n'ai jamais eu l'occasion de poursuivre.

M. INGRAM : Il a attendu que ce particulier soit mort, et aujourd'hui le courage lui revient. Je suis surpris de voir mon ami d'ordinaire si sage (M. Ross) se mettre en colère.

M. WILLIAM ROSS (Victoria) : Mon honorable ami (M. Ingram) prétend-il que j'ai écrit cette lettre ? Je le nie devant cette Chambre et devant l'Eternel.

M. INGRAM : Mon honorable ami ne m'a pas manqué dans son long voyage.

M. ROSS (Victoria).

Quelques honorables DEPUTES : Rétractez-vous.

M. ALEXANDER JOHNSTON : C'est de la lâcheté.

M. INGRAM : De la lâcheté ! L'honorable député (M. Ross) ne l'a pas nié dans le temps et il n'a jamais poursuivi l'accusateur—

Quelques honorables DEPUTES : Il le nie aujourd'hui.

L'honorable M. EMMERSON : Il n'a jamais eu possession de la lettre qui l'aurait mis à même d'intenter une action.

M. INGRAM : Mon honorable ami a déclaré—

M. GALLIHER : Pourquoi ne faites-vous pas franchement amende honorable quand vous constatez votre erreur ?

M. WILLIAM ROSS (Victoria) : J'ajouterai ceci. Le rédacteur du "Herald", de North-Sydney, qui était dans le temps un des partisans les plus en vue du parti conservateur dans le Cap-Breton, nia l'authenticité de la lettre dans le temps ; et j'ai parmi mes papiers personnels l'article qu'il écrivit alors. Le rédacteur du journal en question affirma qu'il connaissait l'auteur de ce faux. Je découvris plus tard qu'il avait écrit la lettre, et je défiai le gouvernement et l'homme qui l'avait écrite d'établir son authenticité. Ce n'est pas un citoyen de la Nouvelle-Ecosse qui avait commis cet acte ; mais un habitant du Nouveau-Brunswick. Je les sommai de produire la lettre, de la déposer sur le bureau de la Chambre ; et jamais on ne le fit. Ils n'osèrent pas.

M. INGRAM : Je crois savoir que l'accusateur est vivant encore aujourd'hui ; et si l'honorable député désire le poursuivre je ne vois pas ce qui l'en empêche.

M. WILLIAM ROSS (Victoria) : Cet homme fut assez avisé pour ne pas se porter accusateur ; il fit porter l'accusation par un citoyen du Nouveau-Brunswick, mort depuis, et qui fut subséquemment nommé juge de la cour Suprême du Nouveau-Brunswick.

Quelques honorables DEPUTES : Ecoutez ! écoutez !

M. INGRAM : L'honorable député (M. Ross) a nié avoir écrit la lettre ; il n'a pas dit qu'il n'avait pas eu connaissance qu'elle fût écrite.

M. WILLIAM ROSS (Victoria) : J'ignorais absolument l'existence de ce document, avant d'avoir appris qu'il a été cité dans cette Chambre.

M. GALLIHER : Rétractez-vous.

M. INGRAM : Quelle rétractation ? Je n'ai rien à rétracter.